Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1576

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

Jeu interdit pour les syndicats

Le patronat helvétique et les partis bourgeois veulent le beurre et l'argent du beurre. Selon eux, l'extension du principe de la libre circulation aux travailleurs des nouveaux Etats membres de l'Union européenne ne nécessite aucune mesure nouvelle d'accompagnement. Le dispositif adopté à l'occasion des premiers accords bilatéraux doit suffire.

Les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille. Certes, l'ouverture du marché suisse du travail aux résidents de l'Europe des Quinze n'a pas conduit à un afflux de travailleurs ; le contingent prévu est loin d'être épuisé. Et l'on n'a pas constaté de *dumping* salarial.

Mais certaines mesures, comme le contrôle à l'engagement, vont prendre fin dès juin 2004. Par ailleurs le niveau des salaires dans les nouveaux Etats membres est significativement inférieur au nôtre, alors que le taux de chômage y est plus élevé. Le risque existe donc d'une sous-enchère salariale au détriment des travailleurs résidant en Suisse. D'autant plus que dans la majorité des cantons, la structure de surveillance des mesures d'accompagnement n'a pas encore été mise en place.

Dans ces conditions, les revendications syndicales ne paraissent pas disproportionnées. L'application effective des mesures d'accompagnement devrait empêcher toute sous-enchère salariale. Celles-ci consistent notamment en la désignation des commissions tripartites, l'extension facilitée des conventions collectives, l'imposition à titre préventif de contrats types dans les branches dépourvues d'accords entre partenaires sociaux - plus de la moitié des salariés vivent dans ce vide contractuel - et l'adaptation du droit suisse du travail aux normes minimales de l'Union ainsi que l'engagement de cent cinquante inspecteurs du travail supplémentaires.

Face au refus patronal et politique d'entrer en matière, l'Union syndicale suisse (USS) menace de lancer le référendum. Mais cette arme n'a de poids que si celui qui la brandit est décidé à l'utiliser comme ultime recours. Or l'USS ne peut se permettre d'en faire usage. Car en cas de victoire devant le peuple, les syndicats se retrouveraient aux côtés de l'UDC qui est prête à faire capoter l'ensemble des accords bilatéraux. Cette victoire isolerait complètement la Suisse et coûterait cher à l'économie et aux salariés. Quant à un échec, il légitimerait l'intransigeance patronale et soulignerait la faiblesse syndicale.

L'adhésion des dix nouveaux membres ne provoquera pas une migration importante vers les autres pays de l'Union et la Suisse. Selon toute probabilité, leur entrée dans le grand marché stimulera leur développement économique, à l'instar de ce qui s'est passé voilà une quinzaine d'années pour l'Espagne, la Grèce et le Portugal, stoppant l'émigration et même incitant des émigrés au retour.

C'est pourquoi les syndicats doivent choisir le terrain qui leur est propre, celui des luttes de branches et d'entreprises, en dénonçant concrètement d'éventuels abus salariaux et sociaux et en mobilisant leurs troupes contre les patrons profiteurs. JD

Dans ce numéro

Assurances sociales: Le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse annoncent un référendum contre la 11e révision de l'AVS. Le peuple devra également se prononcer sur une hausse de la TVA pour financer à la fois l'AVS et l'AI. L'affrontement entre la gauche et la droite semble inévitable. *Lire en page 2*

Recherche : La recherche scientifique s'organise au niveau européen. Un réseau des fonds nationaux est en gestation. *Lire en page 5*

Philosophie : Cent après la naissance de Theodor W. Adorno et trente-quatre après sa mort, l'œuvre de l'auteur allemand suscite toujours des nouvelles interprétations et des controverses à l'usage d'intellectuels de tout bord. *Lire en page 7*

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

17 octobre 2003
Domaine Public n° 1576
Depuis quarante ans,
un regard différent sur l'actualité